

adopté

SÉNAT

le 14 Déc. 1972.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la **Convention fiscale** entre la **République française** et la **République togolaise** et du **Protocole**, signés à Lomé le 24 novembre 1971, complétés par un **Echange de lettres** signé à Lomé les 25 et 26 novembre 1971.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 48 et 63 (1972-1973).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention fiscale entre la République française et la République togolaise et du Protocole, signés à Lomé le 24 novembre 1971, complétés par un Echange de lettres signé à Lomé les 25 et 26 novembre 1971, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 14 décembre 1972.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir les documents annexés au numéro 48 (1972-1973) Sénat.